



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit	NITAL® 3%
Autre identification (Nom chimique, Nom commercial, Synonymes)	NITAL® 3% (DANS ÉTHANOL DÉNATURÉ)
Code du produit	NS-0703
Formule chimique	Mélange
Masse molaire	
Usage recommandé et restrictions d'utilisation	Pour usage en laboratoire, scolaire, commercial ou industriel. Ne pas utiliser à des fins médicales ou domestiques.
Fournisseur	LABORATOIRE MAT 610, rue Adanac Québec G1C 7B7 418-660-8666 Lun-ven 8h-16h www.labmat.com labmat@labmat.com
Téléphone urgence	418-660-8666 Lun-ven 8h-16h CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
Date FDS préparée	2025-06-26

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT

- Liquides inflammables - catégorie 2
- Toxicité aigüe-Inhalation - catégorie 3
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 1
- Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 1
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 1

PICTOGRAMMES



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger (H)

- Liquide et vapeurs très inflammables
- Toxique par inhalation
- Risque avéré d'effets graves pour les organes
- Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
- Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (P)

- Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
- Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- Utiliser du matériel antidéflagrant.
- Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- Porter des gants de protection (Nitrile, butyle, matériau laminé (PE/EVOH)), des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux et du visage.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau.
- En cas d'incendie : utiliser de l'eau pulvérisée ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.
- Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
- Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Garder sous clef.
- Ne pas respirer les brouillards, gaz, vapeurs et autres émanations, ou le produit lui-même.
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Autres dangers

NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)

Santé 2
Inflammabilité 3
Réactivité 0
Spécial

SECTION 03 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composant	No. CAS	% Poids
Éthanol	64-17-5	81%
Méthanol	67-56-1	13%
Acide nitrique	7697-37-2	3%
Acétate d'éthyle	141-78-6	0.9%
Eau	7732-18-5	1.6%

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Lorsqu'ils sont concentrés, une forte exposition aux produits provoque les principaux symptômes suivants: Sensation d'ébriété. Étourdissements. Vision brouille. Irritation cutanée, oculaire et du système respiratoire. Nausée et vomissements. Fatigue. Diarrhée. Maux de têtes. Troubles gastro-intestinaux. Brûlures chimiques de la peau, des yeux et des muqueuses respiratoire et digestive. Pneumonie. Oedème pulmonaire. Érosion dentaire. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées. Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	Traiter en fonction des symptômes. Montrer cette fiche au médecin traitant. En cas d'intoxication, on peut administrer comme antidote: Fomépizole. Éthanol. Acide folinique ou l'acide folique comme adjuvant peuvent être administrés en cas d'intoxication au méthanol.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau à forte pression.
Produits de combustion	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Formaldéhyde. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx).
Dangers spécifiques du produit dangereux	Les vapeurs fortement concentrés dans l'air peuvent s'enflammer ou même exploser si exposé à une source d'ignition intense. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Couper toutes les sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel anti déflagration. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat (référence section 8 pour équipements de protection à utiliser). Assurer une bonne aération des lieux. Utiliser une protection respiratoire à cartouche NIOSH au besoin ou en cas de déversement plus important. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage

Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage

Garder le contenant bien fermé, dans un endroit sec et bien aéré. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité et des produits incompatibles (réf. section 10). Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Garder à l'abri des rayons du soleil. Utiliser des systèmes de ventilation et appareils électriques mis à la terre et ne produisant aucune source d'allumage (étincelles).

Méthode et équipement de manutention

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Porter l'équipement de protection individuel (réf. section 8) lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ce produit est corrosif pour les métaux. Ne pas entreposer dans des récipients en métal. Appliquer les règles habituelles d'hygiène standards: Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger ou boire durant l'utilisation.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Ethanol	64-17-5	TWAEV	1000 ppm 1900 mg/m ³	Canada. Ontario OELs
		TWA	1000 ppm 1880mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		VEMP	1000 ppm 1880mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		STEL	1000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
		TWA	1000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Methanol	67-56-1	TWA	200 ppm 262 mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte			
		STEL	250 ppm 328 mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
	La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte			
		TWA	200 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
	Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.			
		STEL	250 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
	Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.			
		VEMP	200 ppm 262 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Peau (percutanée)			
		VECD	250 ppm 328 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Peau (percutanée)			
Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Acide nitrique	7697-37-2	TWA	2.000000 ppm 5.200000 mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		STEL	4.000000 ppm 10.000000 mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	2.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
		STEL	4.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
		VEMP	2.000000 ppm 5.200000 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		VECD	4.000000 ppm 10.000000 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Acétate d'éthyle	141-78-6	TWA	400.000000 ppm 1,440.000000 mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajustement pour			

compenser les emplois du temps de travail inhabituels n'est pas nécessaire

		TWA	150.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
		VEMP	400.000000 ppm 1,440.000000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

Respiratoire

Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air.

Gants

Manipuler avec des gants de protection. Matériel suggéré: Nitrile. Butyle. Matériau laminé (PE/EVOH) Le type, l'épaisseur et la longueur du gant doivent être choisis en fonction de l'utilisation, de la concentration du produit, ainsi que de la durée d'utilisation. Remplacer régulièrement les gants pour une meilleure protection.

Yeux

Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.

Chaussures

Utiliser des chaussures de sécurité.

Vêtements

Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.

Contrôle d'ingénierie

Utiliser une hotte. Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Donnée non disponible
Seuil d'odeur	Donnée non disponible
Point de fusion et congélation	-90 °C(Ethanol denat.)
Point d'ébullition	75- 79°C(Ethanol denat.)
Inflammabilité	Oui
Limites inférieures d'explosivité ou d'inflammabilité	2.2% (Ethanol denat.)
Limites supérieures d'explosivité ou d'inflammabilité	36% (Ethanol denat.)
Point d'éclair	Entre 15 et 20°C (théorique).
Température d'auto-inflammation	385°C (Ethanol denat.)
Température de décomposition	Donnée non disponible
pH	Sans objet
Viscosité cinématique	Donnée non disponible
Solubilité	Soluble dans l'eau et alcool
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Masse volumique et densité relative	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	1.6 (Ethanol) (air = 1)
Caractéristiques des particules	Sans objet

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Peut s'enflammer au contact d'oxydants. Produit acide, réagit fortement avec les bases fortes. Réagit fortement avec les métaux. Produit inflammable, peut s'enflammer avec source d'ignition, si température au-dessus du point d'éclair. Peut réagir violemment avec les substances incompatibles.
Stabilité chimique	Sensible à la lumière. Sensible à l'air. Sensible à la chaleur.
Risque de réactions dangereuses	Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air lorsqu'elles sont chauffées. Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles.
Conditions à éviter	Éviter l'humidité. L'acide nitrique prend une coloration jaunâtre si exposé à la lumière. Les vieux inventaires d'acide nitrique (10 ans et plus) ou les lots présentant une coloration jaunâtre forment un composé nitrozé possédant un potentiel très explosif. Éviter le contact avec les matières incompatibles et les températures extrêmes. Chaleur, flammes et étincelles. Éviter l'accumulation d'électricité statique.
Matériaux incompatibles	Lorsqu'ils sont purs, les produits réagissent avec les produits suivants: Acides forts. Oxydants. Anhydrides d'acides. Métaux alcalins. Réducteurs. Chlorures d'acide. Oléum Tétrahydroaluminate de lithium. Tert-butoxyde de potassium. Bases fortes. La chaleur et l'humidité. Composés azoïques. Époxydes. Isocyanates. Nitrures. Métaux. Métaux alcalins. Poudres métalliques. Oxydes métalliques. Matières organiques. Anhydrides organiques. Aldéhydes. Cétones. Charbon. Sulfures. Hydrures non métalliques. Acétylénures. Carbures.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes d'azote (NOx). Formaldéhyde. Oxydes de carbone.

SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

NITAL® 3%

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, contact cutané et oculaire.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation. Larmoiment. Brûlures sévères et destruction du tissu oculaire pouvant entraîner l'ulcération de la cornée et la cécité. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
- Peau	Brûlures sévères et ulcérations des tissus. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Peut provoquer: Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Toux. Dyspnée. Oedème du larynx et des bronches. Douleur thoracique. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
- Ingestion	Sensation d'ébriété. Maux de tête. Somnolence. Incoordination. Nausées et vomissements. L'absorption aiguë peut entraîner: Cécité. Dommages au foie. Dommages aux reins. Dommages aux yeux. Perte de conscience. Coma. Mort possible. Corrosion et ulcérations de la bouche, de la gorge, de l'oesophage, de l'estomac et de la paroi abdominale. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Troubles visuels. Dommages au foie. Abrasion de l'émail dentaire. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 4372mg/kg. DL50 Cutanée - Lapin - >5000mg/kg.
CL50 (spécifier l'espèce et voied'entrée)	CL50 Inhalation - 4h - Espèce non-définie. 2092ppm.

ÉTHANOL (ABSOLU)

Premières voies d'absorption	Ingestion.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation. Larmoiment.
- Peau	Irritation.
- Ingestion	Euphorie. Dépression du système nerveux central. Maux de tête. Nausées et vomissements. Vertiges. Incoordination. Trouble d'élocution. Confusion mentale. Narcose.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Cirrhose du foie. Maladie du système gastrointestinal. Maladie du système cardiovasculaire. Dommages système nerveux. Maladie hématologique. Maladie respiratoire.
DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 7000 mg/kg. DL50 Cutanée - Lapin - >2000mg/kg.
CL50 (spécifier l'espèce et voied'entrée)	CL50 Inhalation - Rat - 4 h - 116mg/L. CL50 Inhalation - Souris - 1 h - 60000 ppm.

MÉTHANOL

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, contact cutané et oculaire.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation.
- Peau	Irritation. Dermatite.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Effets narcotiques. Douleur thoracique. Toux. Dyspnée. Maux de tête. Vertiges. Larmoiment. Paresthésie. Nystagmus. Somnolence. Confusion. Nausées et vomissements.
- Ingestion	Irritation des muqueuses. Effets narcotiques. Lésions au foie et aux reins. Lésion aux yeux. Douleurs abdominales. Crampes. Diarrhée. Maux de tête. Vertiges. Paresthésie Nystagmus.

Somnolence. Incoordination. Acidose. Nausées et vomissements. Convulsions. Hypotension. Collapsus respiratoire. Perte de conscience. Coma. Mort possible. L'absorption aiguë peut entraîner: Cécité. Dommages au foie. Dommages aux reins. Dommages aux yeux. Dommages au coeur. Dommages au système nerveux central.

Effets / symptômes de l'exposition chronique

Étourdissements. Maux de tête. Nausées. Troubles visuels. Diminution de l'acuité visuelle. Dommages au foie. Dommages aux reins.

DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)

DL50 Oral - Rat - 1187 mg/kg. DL50 Cutanée - Lapin - 15840 mg/kg.

CL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)

CL50 Inhalation - Rat - 4 h - 64000 ppm. CL50 Inhalation - Rat - 4 h - 115.9-130.7mg/L air.

ACIDE NITRIQUE 68.0-70.0%

Premières voies d'absorption Ingestion, inhalation, contact cutané et oculaire.

Effets / symptômes de l'exposition aigue :

Par voie d'exposition ci-dessous. L'effet corrosif supplantera la toxicité pour le produit concentré.

- Yeux

Irritation. Larmoiment. Brûlures sévères et destruction du tissu oculaire pouvant entraîner l'ulcération de la cornée et la cécité.

- Peau

Brûlures sévères et ulcérations des tissus.

- Respiration

Irritation et inflammation du nez, de la gorge et des poumons. Toux. Dyspnée. Spasmes. Douleur thoracique. Oedème du larynx et des bronches. Pneumonie chimique. Peut entraîner la mort.

- Ingestion

Corrosion et ulcérations de la bouche, de la gorge, de l'oesophage, de l'estomac et de la paroi abdominale.

Effets / symptômes de l'exposition chronique

Abrasion de l'émail dentaire. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)

DL50 Oral - Donnée non disponible. DL50 Cutanée - Donnée non disponible.

CL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)

CL50 Inhalation - Rat - 4 h - 2.65mg/L. CL50 Inhalation - Souris - 4 h - 67ppm.

ACÉTATE D'ÉTHYLE

Premières voies d'absorption Ingestion, inhalation, contact cutané et oculaire.

Effets / symptômes de l'exposition aigue :

Par voie d'exposition ci-dessous.

- Yeux

Inflammation de la conjonctive. Peut entraîner une opacification de la cornée.

- Peau

Irritation. Dermatite.

- Respiration

Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Effets narcotiques. Toux. Dyspnée. Maux de tête. Vertiges. Somnolence. Paresthésie. Nystagmus. Nausées et vomissements. Convulsions. Peut entraîner une perte de conscience.

- Ingestion

Irritation des muqueuses. Effets narcotiques. Lésions au foie et aux reins. Désordres gastro-intestinaux. Crampes. Diarrhée. Maux de tête. Vertiges. Somnolence. Convulsions. Nausées et vomissements.

Effets / symptômes de l'exposition chronique

Sensation de brûlure. Dermatite. Conjonctivite. Effets narcotiques. Lésions au foie et aux reins. Douleurs dans la poitrine. Toux. Dyspnée. Laryngite. Maux de tête. Vertiges. Somnolence. Nausées et vomissements. Perte d'appétit. Perte de poids. Paresthésie. Nystagmus. Faiblesse musculaire. Anémie. Leucocytose.

DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)

DL50 Oral - Rat - 5620 mg/kg DL50 Cutanée - Lapin - >2000mg/kg.

CL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)

CL50 Inhalation - Rat - 4 h - 4000 ppm. CL50 Inhalation - Souris - 4 h - 1500 ppm.

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

NITAL® 3%

Écotoxicité	Donnée non-disponible.
Persistence et dégradation	Donnée non-disponible.
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non-disponible.
Mobilité dans le sol	Donnée non-disponible.
Autre effets nocifs	Éviter le rejet dans l'environnement.

ÉTHANOL (ABSOLU)

Écotoxicité	Toxicité pour les algues: EC50 (72h) (Chlorella vulgaris) - 275mg/l. Toxicité pour les poissons: CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 14200 mg/l/96h. Toxicité pour les bactéries: Photobacterium phosphoreum - CE50 - 34634 mg/L/30 min. 35470 mg/L/5 min. Daphnia magna (Grande daphnie) - CE50 - 9268 mg/L/48h. 10800 mg/L/24h.
Persistence et dégradation	Une persistance est peu probable d'après les informations fournies.
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non-disponible.
Mobilité dans le sol	Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa volatilité.
Autre effets nocifs	Donnée non-disponible.

MÉTHANOL

Écotoxicité	Toxicité pour les poissons: CL50 - Lepomis macrochirus - 15,400.0 mg/l - 96 h.
Persistence et dégradation	Biodégradabilité aérobie - Facilement biodégradable. Résultat: 72%.
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation Cyprinus carpio (Carpe) - 72 d à 20 °C. Facteur de bioconcentration (FBC): 1.
Mobilité dans le sol	Ne va pas être absorbé par le sol.
Autre effets nocifs	Éviter le rejet dans l'environnement.

ACIDE NITRIQUE 68.0-70.0%

Écotoxicité	Donnée non-disponible.
Persistence et dégradation	Donnée non-disponible.
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non-disponible.
Mobilité dans le sol	Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.
Autre effets nocifs	Éviter le rejet dans l'environnement.

ACÉTATE D'ÉTHYLE

Écotoxicité	Toxicité pour les poissons: CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 350.00 - 600.00 mg/l - 96 h. CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 220.00 - 250.00 mg/l - 96 h. Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 2,300.00 - 3,090.00 mg/l - 24 h. CL50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 560 mg/l - 48 h. Toxicité pour les algues: CE50 - 4,300.00 mg/l - 24 h. CE50 - Selenastrum - 1,800.00 - 3,200.00 mg/l - 72 h.
Persistence et dégradation	Facilement biodégradable. Résultat: 79%.
Potentiel de bioaccumulation	Facteur de bioconcentration (FBC): 30.
Mobilité dans le sol	Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa volatilité.
Autre effets nocifs	Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	3286
Appellation réglementaire	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, CORROSIF, N.S.A(méthanol, acide nitrique)
Classification du TMD	Liquides inflammables 3 Matières toxiques 6.1 Matières corrosives 8
Groupe d'emballage	II
Indice de quantité limitée	1 L
Indice PIU	-
Dispositions particulières	16

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	<ul style="list-style-type: none">- Liquides inflammables - catégorie 2- Toxicité aigüe-Inhalation - catégorie 3- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 1- Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 1- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 1
----------------------	--

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Légende des abréviations et acronymes:

CNESST: Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail

NIH: National institute of health (U.S. National Library of Medicine)

ECHA: Agence Européenne de Chimie

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

VECD: Valeur d'exposition courte durée

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

CMRG : Chemical Manufacturer's Recommended Guidelines

OSHA : United States Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration

TLV : Threshold limit value

TWA: Time-Weighted-Average

STEL: Short Term Exposure Limit

CEIL: Ceiling

RSST: Règlement sur la santé et sécurité au travail (Québec)

INRS: l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (France)

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

DERNIÈRE MISE À JOUR : 2025-06-26